

Original Présenté
par M. S.
Copie Pascale

Séance du 28 septembre 2018

Présidence : M. Philippe ROBARDEY

Étaient présents

Membres du Bureau

Mmes. Déqué, 1^{ère} Vice-Présidente / Doret, Vice-Présidente 1^{ère} Secrétaire / Goudal, Trésorière.
MM. Cohade, Vice-Président Secrétaire adjoint / Dumas, Vice-Président / Falcou, Trésorier adjoint / Piedrafita, Vice-Président.

Membres Titulaires

Mmes. Baudet, Goaziou-Huret, Labadie, Marcilly-Cros, Miquel, Saint-Hubert, Sandrin Gabriel Robez, Vital-Nyckees.
MM. Cabrol, Igon, Lacroix, Lafforgue, Lannette, Latorse, Montoriol, Ourmières, Rabary, Rezeau Trullen.

Membres Associés

Mmes. Garcia M, Pasques, Raynaud.
MM. Atlan, Cavagné, Chibarie, Costes, Galea, Katzenmayer, Lopez y Laso, Mauriaud, Pacheu, Saint-Pierre, Vieuxloup.

Conseillers Techniques Intuitu Personae

Mmes. D'Agrain, Kolb.
MM. Berkovic, Fayet, Gendreau, Givanovitch, Paulus.

Conseillers Techniques Administrations & Collectivités

MM. Bonvalet, Dardelet (représentant J.L. Moudenc – Mairie de Toulouse), Méric G., Rahhaoui, Requier (représentant G. Costecalde - Incubateur Midi-Pyrénées), Terrazzoni, Vinel.

Étaient excusés

Membres du Bureau

M. Di Crescenzo, Vice-Président.

Membres Titulaires

Mmes. Beilles, Berdoues-Coudouy, Berthoumieu, Brière, Camus, Garcia C., Junca, Lassalle-Michel, Legeleux, Lemoine, Parache, Pauly, Queyroi, Villemur.
MM. Brou, Brouant, Capony, Carré, de Woillemont, Farjounel, Guiraud, Hanquiez, Rouault, Valès.

Membres Associés

Mmes., Garcia S.
MM. Bois, Carles, Courdy, Frey, Georges, Larue, Lopez, Meric H., Sanguignol, Zanin.

Conseillers Techniques Intuitu Personae

Mmes Barthère, Vivien.
MM. Albisson, Benchora, Bilhere-Dieuzeide, Cador, Demongin, Enjalbert, Gaches, Hoguet, Léon, Libéros, Loquen, Lutz, Medland, Merville, Mounes, Roux.

Conseillers Techniques Administrations & Collectivités

Mme. Mascala.
MM. Aguilera, Bergoend, Mâle, Maury, Cette, Parayre, Rascol, Semenadisse, Tardif, Vernhes.

POUVOIRS GENERAUX DU PRESIDENT

Les pouvoirs généraux du Président doivent être modifiés comme suit pour être en conformité avec le Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie Toulouse Haute-Garonne :

En vertu de l'article L712-1 du Code de Commerce le Président est le représentant légal de l'établissement public consulaire. Il est l'ordonnateur et ainsi ordonne l'engagement des dépenses de la Chambre. Il est chargé de représenter la Chambre dans tous les actes civils et administratifs ; à ce titre, il signe les conventions et accomplit les actes engageant la Chambre.

Il est toutefois demandé à l'Assemblée Générale de donner pouvoir à son Président pour la durée de la mandature à l'effet de :

En matière judiciaire :

- Ester en justice pour le compte de cette dernière et effectuer tous les actes de procédure, sous réserve de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale dans les cas prévus aux articles R 431-3 et R431-4 du Code la justice administrative ;
- Signer les transactions de faible montant dont le seuil est fixé par décret ou ayant un objet confidentiel, après autorisation du bureau.

En matière de Marchés publics dans le respect du Code des Marchés publics et de la procédure achat de la Chambre, dans la limite des crédits inscrits au budget :

- Prendre toute décision concernant le lancement, la passation, l'attribution, la signature et l'exécution des marchés publics conclus par la CCI pour les procédures dont le montant est inférieur au seuil en vigueur selon le Journal officiel pour les marchés de fournitures et prestations de services, et inférieur à 300 000 € HT pour les marchés de travaux ;
- Pour les procédures dont le montant excède le seuil en vigueur selon le Journal officiel pour les marchés de fournitures et prestations de services, et 300 000 € HT pour les marchés de travaux, la signature du marché est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Dans le domaine financier :

- Octroyer, après avis du Bureau, toute subvention ou cotisation, à condition que son montant ne dépasse pas 23 000 € TTC par an,
- Accorder, après avis du bureau, des remboursements de frais et/ou des avantages particuliers à ses membres et conseillers techniques.

Dans le domaine contractuel :

- Signer les contrats et conventions partenariales, pédagogiques et de Recherche engageant la Chambre/Toulouse Business School sous réserve de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale pour les contrats dont l'engagement financier excède 45 000€ TTC.

Autres :

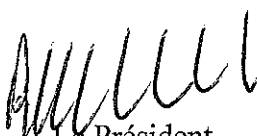
- Autoriser et mettre en œuvre tout traitement informatisé de données nominatives dans les conditions légales ;
- Désigner, après avis du bureau les délégataires de la Chambre dans les structures tierces (sociétés dans lesquelles la Chambre a des participations, associations en lien avec son objet social...);
- Autoriser, de façon exceptionnelle, après avis motivé du bureau, la mise à disposition à titre gracieux des locaux de la Chambre ;
- Autoriser, de façon exceptionnelle, après avis motivé de la Direction Générale et du Cabinet, les mises à disposition à titre gracieux d'extraits de fichiers des entreprises dont la valorisation est inférieure à 1500€ et du Bureau pour celles qui sont supérieures ;
- Statuer (avant transmission à Monsieur le préfet), après consultation du bureau et avis de l'Assemblée Générale, sur les cas prévus par les textes de démission de membres élus ou associés et, dans ce dernier cas, sur les candidats susceptibles de les remplacer ;
- Emettre et transmettre tous avis et propositions auprès des pouvoirs publics ou autorités officielles étrangères sur une question relevant de l'industrie, du commerce, des services, du développement économique, de la formation professionnelle ou de l'aménagement du territoire, sans préjudice des travaux dont la Chambre pourrait prendre l'initiative.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver les pouvoirs du président ainsi modifiés.

Après étude et discussion, l'Assemblée Générale de la CCI Toulouse Haute-Garonne, à l'unanimité des Membres présents, adopte le texte de la délibération ci-dessus.

Membres	52
Quorum	27
Présents	27
Excusés	25
Pour	27
Abstention	0
Contre	0

Fait à Toulouse, le 12 octobre 2018
Pour extrait conforme,


Le Président,
Philippe Robardey

